Envoyé en préfecture le 26/10/2022

Reçu en préfecture le 26/10/2022

Publié le

ID: 038-253804363-20221024-20_2022-AR

DECISION DU PRESIDENT PRISE PAR DELEGATION DU COMITE SYNDICAL

N° 22/20

<u>Objet</u> : location de 2 photocopieurs numériques neufs couleurs et NB prestation de maintenance et d'entretien associés sur 20 trimestres

+ location en option d'un photocopieur numérique neuf en A4 couleur et NB sur 15 mois

Le Président du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse.

Vu le code général des collectivités territoriales, par extension de l'article 2122-22, Vu la séance du Comité Syndical d'installation du 05/10/2020 au cours de laquelle a été procédé à l'élection du Président,

Vu la délibération du Comité Syndical du 05/10/2020 relative aux délégations de compétences et d'attributions accordées au Président

Vu le code de la commande publique et notamment les articles L2123-1 et R2123-1-1° Considérant la mise en concurrence faite sur le site marchés sécurisés Considérant l'analyse des offres

Considérant la conformité de l'offre de JM bureautique.

DECIDE

Article 1:

De signer le marché relatif à la location de 2 photocopieurs numériques neufs couleurs et NB prestation de maintenance et d'entretien associés sur 20 trimestres + location en option d'un photocopieur numérique neuf en A4 couleur et NB sur 15 mois avec : JM Bureautique Dénomination sociale C2B investissement 91, Rue Général Mangin 38 000 Grenoble.

Article 2:

Ampliation adressée :

- au Préfet de l'Isère
- au Comptable de la collectivité

Fait à St Pierre de Chartreuse, Le

2 4 OCT. 2022

Pour copie conforme

Dominique ESCARON Président du Parc